



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E170024

VALABLE JUSQU'AU 23/01/2027

ÉDITÉ LE

18/09/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 13/09/2016

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 08/05/2023
260 000

Raison sociale : GROUPE ELS

2 RUE SUCHET
94700 MAISONS-ALFORT

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC CRETEIL

Siret : 822 706 529 00028

Code NACE : 4321A

Numéro caisse de congés payés : 2144676

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA FRANCE IARD 0000022505779204

Assurance Responsabilité Civile :

AXA FRANCE IARD 0000022505779204

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/01/2026

Téléphone : 09 71 08 00 27

Fax :

Portable : 07 61 30 62 56

Site Internet : <http://www.groupe-els.fr>

E-mail : groupe.els.isolation@gmail.com

Responsabilité légale :

BUSINESS OR (922 133 095) / ELLIA ELIE PRÉSIDENT

Effectif moyen : 37

Tranche de classification : EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5133	Installation de chauffe-eau thermodynamique	01/07/2025
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	01/07/2025
5232 PROB	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m2 Mention RGE	04/09/2026
7122	Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE	20/02/2024
7131	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante) Mention RGE	20/02/2024

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	20/02/2024
o Isolation des murs par l'extérieur	20/02/2024
o Isolation des combles perdus	20/02/2024
o Isolation des planchers bas sur local non chauffé	20/02/2024

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DU QUALIBAT

Gérard SÉNIO

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.